

Congrès AFS – Grenoble 2011

Appel à communications du RT 30 « sociologie de la gestion »

VERS LE DEVOIR D'INNOVER ?

Se déprendre du devoir d'innover

L'Association Française de Sociologie (AFS) a placé son quatrième Congrès sous le signe de la « création et de l'innovation ». Le RT 30 ne pouvait pas rester insensible à cette thématique. La gestion en effet est, par bien des aspects, un processus sociotechnique permanent de création et d'innovation. Le gestionnaire, le manager, l'ingénieur, le marketeur revendiqueraient même probablement l'étiquette de « spécialistes de l'innovation ». Évaluer, accompagner, anticiper le changement et, partant, adapter en permanence ses décisions et actions à travers la mobilisation « d'innovations » – techniques, organisationnelles, comptables, discursives, marketing, etc. – constituent l'essence même de l'activité de gestion – même si, en dernière analyse, l'innovation managériale est peut-être l'antithèse même du changement authentique...

En tout état de cause, ce constat en faveur d'une filiation évidente entre la thématique choisie par l'AFS en 2011 et une préoccupation gestionnaire centrale, voire un élément central de la rhétorique marchande, a interrogé les membres de notre réseau.

Pourquoi ce thème ? Pourquoi cet accent soudainement mis sur la création et l'innovation du côté de l'AFS ? N'y aurait-il pas implicitement, inconsciemment, une volonté d'exalter, de mythifier la création et l'innovation, et, secondairement, de souligner les apports de la sociologie à ces processus ? L'argumentaire accompagnant la présentation du congrès sur le site de l'AFS le laisse à penser : n'y est-il pas question du « passé innovateur » de Grenoble, de son ancien maire réhabilitant « l'innovation technique » que fut le tramway, désormais présent dans l'agenda du développement urbain de tant de villes ? N'aurait-on pas là une traduction involontaire de l'emprise de la pensée des ingénieurs et des gestionnaires sur la société et les sciences sociales ? Et, conséquemment, n'y aurait-il pas comme une volonté de montrer que les investissements consentis dans le champ de la recherche publique, contribuent, eux aussi, au « développement économique » et au « progrès » social ?

C'est dans le droit fil de ces interrogations critiques que nous avons conçu notre appel à communications. Il n'est pas possible de nous inscrire dans la thématique de la création et de l'innovation sans, tout d'abord, interroger ces notions et celles qui leur sont proches. Et en premier lieu, au-delà de la distinction entre ces deux concepts, se pose la question de savoir *qui* détermine qu'il y a innovation ou création. Comment fait-on pour qualifier une réalisation, un fait, une pratique d'« innovation » ? Quelles catégories d'acteurs sont en position d'accoler l'étiquette « innovation » à un objet, un processus, une organisation ? Autrement dit, comment se décide ce qui est innovant, ce qui est créatif ? Selon quels critères ? Garantis par qui ? Au profit de qui et dans la grammaire de quels acteurs ces innovations sont-elles conçues, mises en place ? Par ailleurs, dans le

fait même de qualifier un phénomène social d'innovant, ne disqualifie-t-on pas simultanément les pratiques, les faits, les collectifs qui s'opposent ou « résistent » à son emploi, sa mise en œuvre ? Toute réflexion sur les questions de création et d'innovation nous semble devoir commencer par l'examen de ces points.

Dans le même registre, il y a lieu de préciser quels sont les rapports entre *changement*, *innovation*, *création*, *invention*, *etc.*, tous ces termes en somme qui désignent le *nouveau*, ce qui est *appelé à devenir*, sans doute de façon *éphémère*, « *à la mode* » ... Il faut une clarification terminologique, particulièrement en ce qui concerne les implications implicites liées à l'emploi de ces termes. Quelle rationalité peut justifier que l'on place dans la même catégorie (« innovation ») : aussi bien, des démarches conçues pour permettre à des populations de s'émanciper de la faim, de l'ignorance et des rapports de domination, que des dispositifs pour standardiser le travail, ou encore des discours pour gagner des parts de marché ?

Et puis, plus fondamentalement peut-être, n'y a-t-il pas aujourd'hui comme une idéologie de la « création et de l'innovation », une obligation, une injonction à l'invention, au changement, à la novation, à la recherche du nouveau, idéologie qui imposerait simultanément un classement des individus entre innovateurs et conservateurs ? N'y a-t-il pas, en somme, comme un « devoir d'innover » qui contraint la pensée et l'action de l'individu contemporain – et ceci dans tous les domaines de l'existence, mais plus spécialement, bien sûr, dans toutes les activités professionnelles, y compris celles du sociologue ? N'y a-t-il pas, dans ce dernier cas, un risque de voir le souci d'employer des termes « nouveaux » ou l'exigence d'employer des « méthodologies innovantes » se substituer à la lente maturation des problématisations ? Il faut de ce fait encourager les approches historiques du « devoir d'innover », répondre à la question : depuis quand sommes-nous sommés de toujours créer, innover, renouveler ? Le devoir d'innover est-il contemporain de la modernité, est-il la modernité même ou la manifestation de l'extension du phénomène technico-gestionnaire à l'ensemble des sphères d'activité ? Que savons-nous, que pouvons-nous dire à ce propos ? Dans quelle mesure les formes dites novatrices de la gestion ne renouent-elles pas – au-delà de l'apparence de rupture souvent associée à l'utilisation d'une terminologie anglo-saxonne –, avec des méthodes plus anciennes mais aussi plus ancrées de mise au pas des travailleurs et de normalisation des consommateurs ? Et puis d'où vient cette volonté de « changement » permanent, à qui profite-t-elle, en dernière instance ?

Critique de l'innovation technico-gestionnaire

Le RT 30 s'est historiquement construit à partir d'interrogations sur le travail, l'entreprise, les organisations – marchandes ou non marchandes –, mais aussi sur les stratégies et pratiques des groupes professionnels porteurs des transformations gestionnaires. C'est toujours dans cette perspective qu'il inscrit sa réflexion dans le cadre de ce congrès. Nous attendons des communications qu'elles traitent de « création » et « d'innovation » *gestionnaires*, en pointant, notamment, leurs effets sociétaux. Dans quelle mesure les nouveautés gestionnaires se conjuguent-elles avec progrès ou régression sociale ? Par exemple, certaines « innovations » financières ne sont-elles pas directement à la source de l'insécurité sociale et économique que vivent des millions d'individus de par le monde ? De plus, ce qui est souvent présenté comme des pratiques managériales innovantes ou de nouveaux dispositifs de gestion (le coaching, le management émotionnel, les normes comptables internationales, le marketing RH, etc.), n'est-il pas l'accommodation ou la redécouverte de « vieilles recettes » mises au goût du jour ? En ce sens, l'étude des pratiques managériales envisagées comme les éléments d'un catalogue de mode, pourra être une piste intéressante.

En marge des approches conceptuelles et historiques relatives au « devoir d'innover », le RT 30 réservera le meilleur accueil aux études portant sur des pays à économie dite « émergente » (Chine, Inde, Brésil, Russie, Afrique du Sud, etc.). Le travail y est-il simplement rythmé par les dispositifs

de gestion conçus et expérimentés dans les pays à économie dite développée ou des façons différentes, socialement performantes, d'envisager les rapports sociaux de production y sont-elles inventées ?

S'agissant d'interroger l'injonction à innover portée par le gestionnaire et le manager, nous serons également sensibles à toute communication évoquant la problématique de la « résistance et de la désobéissance salariale au(x) changement(s) gestionnaire(s) », ainsi qu'à celle de l'élaboration de modèles alternatifs à la gestion néolibérale de l'entreprise et des organisations. Notre réseau est en effet désireux de documenter les initiatives – notamment, mais non exclusivement, conduites par les collectifs de travailleurs –, pour échapper à l'emprise du management et d'alimenter un débat devenu, pensons-nous, socialement nécessaire sur les alternatives à la gestion financiarisée du travail et des entreprises.

Si Taylor et Fayol sont restés célèbres dans les annales de l'innovation gestionnaire et, d'une façon ou d'une autre, constituent encore et toujours des références obligées pour le management, il est important de discuter des projets gestionnaires de penseurs dont les sources d'inspiration idéologique, intellectuelle, théorique, etc., sont en rupture avec les « pères de la gestion ». Y a-t-il eu des « innovateurs maudits » dont la mémoire n'a pas dépassé leur époque ? Pensons en particulier aux « utopistes »... Et si l'on se réfère à ces modèles alternatifs, quelles sont les formules organisationnelles qu'ils ont cherché à promouvoir qui pourraient être source d'inspiration aujourd'hui ? Actuellement, quelles sont les propositions conceptuelles en faveur d'une « autre gestion », en particulier dans le domaine de la mesure de la richesse et de sa répartition (comptabilité financière), ainsi que dans le domaine de l'organisation du travail ?

En ce qui concerne les « outils conceptuels » dont disposent les sociologues contemporains pour comprendre le monde, il conviendrait également de s'interroger sur l'emploi de certaines catégories, réputées incontournables, pour rendre compte des phénomènes d'innovation (comme « traduction », « coconstruction », « émergence », etc.) : privilégiant l'étude des processus apparaissant dans des mondes réputés a-hiérarchiques et anhistoriques, leur utilisation pour analyser les univers professionnels n'entre-t-elle pas en écho avec les pratiques et les intentions gestionnaires ? En d'autres termes, n'existe-t-il pas une symétrie entre les postures sous-tendant l'action managériale et celles sous-tendant ces catégories d'analyse, réduisant ainsi la possibilité de distanciation vis-à-vis des objets étudiés ?

Une réflexion organisée autour de trois grandes problématiques

Sur cet arrière-fond, prenant leur distance avec les préjugés favorables associés à l'emploi du terme d'innovation et cherchant à identifier l'expression d'alternatives aux formes dominantes de la gestion, les communications attendues pourraient examiner tout ou partie des problématisations suivantes.

Thème A) Le devoir d'innover : reflet et moteur des rapports sociaux.

Que font la création et l'innovation à l'autonomie, à l'émancipation, à la liberté individuelle et aux collectifs de travail ? Il s'agit ici, d'une part, de détecter les phénomènes de contrôle social dont sont potentiellement porteurs les dispositifs de gestion réputés innovants, et d'autre part, de pointer le phénomène d'obsolescence permanente, de *ringardisation* organisée du salariat, des savoirs et savoir-faire, des collectifs informels, et de montrer le désenchantement consécutif du travailleur qu'entraîne le « devoir d'innover »... De nombreux travaux le montrent : dans des univers professionnels soumis à l'impératif managérial d'innover, les connaissances, les savoirs et savoir-faire sont désormais considérés comme jetables, les identités professionnelles sont constamment retravaillées, recomposées et l'individu perd ses repères, ses ancrages... La question des rythmes et temps de travail aux prises avec l'innovation permanente se pose... Comment les salariés vivent-ils cette situation d'innovation permanente, comment y font-ils face ? Observe-t-on des tactiques concrètes de résistance ou de contournements de leur part ?

Thème B) Normalisation gestionnaire et normalisation sociale.

Comment s'articulent l'innovation gestionnaire et l'innovation sociale ? De l'entreprise à la société, quelles sont les influences réciproques entre sphères financières, économiques, sociales, politiques, symboliques ? Quels dispositifs réputés innovants, conçus et mis au point dans les mondes marchands, sont peu à peu employés dans un nombre croissant de sphères d'activités ? En particulier, comment le devoir d'innover selon les canons de la gestion néolibérale transforme-t-il les services publics, les associations et quelles conséquences ont ces transformations sur le reste de la société ?

Dans cette extension du fait gestionnaire, les innovations sont-elles détournées de leurs fonctions initiales ou leur mise en œuvre est-elle l'occasion d'une colonisation des normes sociales par les normes gestionnaires ? Quelles dispositions l'éthos gestionnaire favorise-t-il chez nos contemporains, dans les sphères non professionnelles ? Au travers des processus d'appropriation des technologies gestionnaires ne peut-on pas repérer des subversions de leur caractère normatif ? Cela contribue-t-il à une rigidification ou au contraire à un assouplissement de la normativité sociétale ? Comment cette question rejaillit-elle sur la résistance, la désobéissance salariale et la production de modèles alternatifs de gestion, mais aussi sur le travail académique, les normes de production scientifique ? *Quid* à ce sujet des théories de la sociologie de l'innovation pour saisir et comprendre le social ? Est-ce tout à fait un hasard si ces théories paraissent incontournables dans le champ de la sociologie française justement aujourd'hui ? Critiquer le fait gestionnaire nécessite de penser de façon critique les outils – notamment sociologiques - de connaissance de la gestion...

Thème C) Comment l'innovation s'articule-t-elle à la dichotomie « travail prescrit vs travail réel » ?

Si l'on considère que l'innovation peut se situer autant du côté du travail prescrit que du travail réel, comment circule-t-elle, quelles réponses observe-t-on de l'un à l'autre ? L'innovation peut-elle se décréter ? Quels sont les acteurs qui favorisent ou contraignent cette circulation ? Et comment s'articulent les processus informels de « création/innovation » avec les processus d'institutionnalisation de l'innovation ? Quels sont les rapports entre norme et innovation ? Comment ces processus remettent-ils en cause ou au contraire renforcent-ils les rapports de domination à l'œuvre dans les univers de travail ? Dans quelle mesure, la créativité, repérable dans l'écart entre travail prescrit et travail réel, se plie-t-elle à l'innovation normée ?

Dans ce cadre, la prégnance des thèmes de risque, de dangers et de sécurité qui innervent actuellement les sociétés, ne peut-elle être analysée comme une forme particulière d'innovation, voire d'injonction à l'innovation ? Repris, amplifiés par les pouvoirs politiques, des discours, des représentations, s'inspirant de dispositifs créés initialement dans le monde de la gestion, donnent naissance à des démarches, des mesures, qui entendent gérer les risques. On est en droit de se demander si ces dispositifs n'engendrent pas paradoxalement d'autres risques qu'ils ne peuvent pas maîtriser.

Organisation et calendrier

Sur un plan pratique, en ce qui concerne la conduite des sessions, nous envisageons de reconduire la formule adoptée à l'occasion du dernier congrès de l'AFS, en 2009. Les sessions auront une durée de 2 heures. Les textes des communicants seront en ligne avant le congrès ; un rapporteur sera désigné et chargé de présenter en une vingtaine de minutes les textes de la session à l'ensemble de l'auditoire. Le reste du temps sera réservé aux auteurs et à l'auditoire. Il s'agit ici de favoriser le débat et la prise de parole de tous les participants aux sessions. Le nombre de sessions sera déterminé en fonction des propositions retenues...

Calendrier indicatif

Documents	Consignes	Date de remise des documents	À envoyer à
Proposition de communication	2 à 4 pages (vous pouvez utiliser le fichier joint pour la réponse)	31/12/2010	rt30@aliceadsl.fr (nous vous accuserons bonne réception de votre document)
Date de notification d'acceptation de la communication par courriel : le 20 janvier 2011			
POUR LES AUTEURS RETENUS			
Résumés	1500 signes au plus (le nombre de signes sera précisé par l'AFS ultérieurement)	15/03/2011	rt30@aliceadsl.fr et AFS (la procédure d'envoi à l'AFS sera précisée ultérieurement)
Communications définitives	45 000 signes environ	15/04/2011	rt30@aliceadsl.fr
les communications pourront donner lieu à une publication			